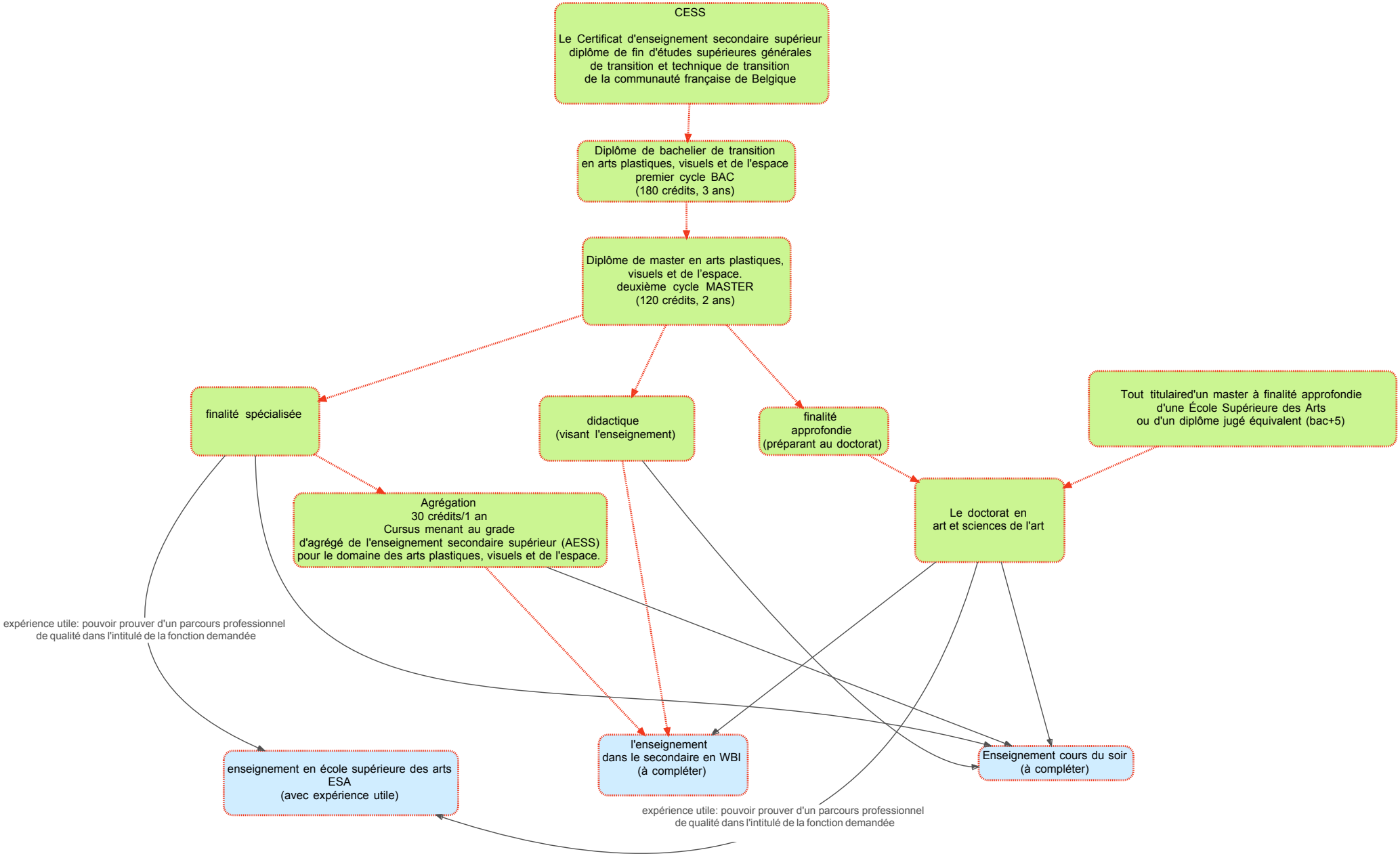
CESS
Le Certificat d'enseignement secondaire supérieur
diplôme de fin d'études supérieures générales
de transition et technique de transition
de la communauté française de Belgique
Diplôme de bachelier de transition
en arts plastiques, visuels et de l'espace
premier cycle BAC
(180 crédits, 3 ans)
Diplôme de master en arts plastiques,
visuels et de l'espace.
deuxième cycle MASTER
(120 crédits, 2 ans)
finalité spécialisée
didactique
(visant l'enseignement)
finalité
approfondie
(préparant au doctorat)
Tout titulaired'un master à finalité approfondie
d'une École Supérieure des Arts
ou d'un diplôme jugé équivalent (bac+5)
Agrégation
30 crédits/1 an
Cursus menant au grade
d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)
pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace.
Le doctorat en
art et sciences de l'art
expérience utile: pouvoir prouver d'un parcours professionnel
de qualité dans l'intitulé de la fonction demandée
enseignement en école supérieure des arts
ESA
(avec expérience utile)
l'enseignement
dans le secondaire en WBI
(à compléter)
Enseignement cours du soir
(à compléter)
expérience utile: pouvoir prouver d'un parcours professionnel
de qualité dans l'intitulé de la fonction demandée